

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Jeudi 14 juin 2012, 20h30

Date de convocation : le 08 juin 2012

Date d'affichage : le 08 juin 2012

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Procurations : 2

Votes : 18

Le 14 juin 2012, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Régis SAUDUBRAY, Alain LANCELEUR, Cécile DENOUAL, Véronique OGÉ, Lionel JARRIÉ, Marie-Claire GAUTIER, Jean-Louis MORICE, Michel MONTREUIL, Chantal GALATI, Claude RENO, Alain MARTIN, Annabelle HAMON, Annick NAVEAU, Jérôme FONTAINE.

Etaient absents et avaient donné procuration : Yoann PICARD, Laurent FOURMOND

Absents excusés : Alexandra PORCHER

Secrétaire : Jérôme Fontaine

2012.54 - Informations diverses

Néant

2012.55 - Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

26 : fourniture d'un photocopieur pour la mairie, SA TOUILLER Organisation (53000 Laval), pour un montant de 3610,00€HT

27 : spectacle de Noël, Dickson Animation (49140 Seiches sur le Loir), pour un montant de 680,00€TTC

28 : achat meublier urbain, Espace Urbain (14123 Cormelles le Royal), pour un montant de 2167,00€HT

2012.56 - Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2012.12 à n° 2012.12. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2012.57 - Associations, demandes de subventions

2012.57.1 - L'association « Entente de football Val de Sarthe » va contribuer à l'animation de l'ALSH de cet été. Le conseil municipal lui accorde une subvention de 800€. Les crédits sont inscrits article 6745 et prélevés article 022, dépenses imprévues.

2012.57.2 - l'association « le Palais des Bambins » qui regroupe 3 assistantes maternelles a pour projet de créer une maison d'assistantes maternelles (MAM) située sur la commune et sollicite une subvention pour financer l'achat de matériel et de mobilier nécessaires à l'ouverture de la MAM. Le montage financier du dossier implique que les différents partenaires

s'engagent. Le coût du projet est de 5 500€. Le conseil général est sollicité pour 1000€ et les fonds européens pour 2000€. L'association demande à la commune une subvention égale à celle du conseil général.

Après délibération, le conseil municipal s'engage à verser une subvention de 1000€ au moment de l'ouverture de la structure et sur présentation des justificatifs de l'ensemble de l'opération.

Les crédits sont inscrits article 6745 et prélevés article 022, dépenses imprévues.

2012.58 - Aménagement du centre ville **- modification de classement de voirie**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement du centre ville porte sur une portion de la Route Départementale n° 309, comprenant la rue Joffre et la rue Pasteur, de la Mairie jusqu'à la Poste. Depuis le plan de circulation mis en place en 2008, les véhicules de plus de 3,5 tonnes n'empruntent plus ce parcours, et passent par la rue Curie, la rue de Verdun et la rue de la Paix qui sont des voies communales, pour rejoindre la route départementale n° 35, et, dans le nouveau projet cette zone sera en sens unique et limitée à 30km/heure ce qui en réduit encore l'utilisation en tant que voie de transit.

Monsieur le Maire a rencontré les services voirie du conseil général pour envisager s'il ne serait pas préférable de classer les rues Curie, Verdun et de la Paix en route départementale, assurant la continuité du trafic sur des RD et de classer la portion de RD 309 incluse dans l'aménagement du centre ville en voie communale.

Les services ont examiné la question et, après contrôle de la structure et comptage du trafic, ils ont indiqué les travaux nécessaires pour que la voirie qui leur serait transférée soit aux normes techniques de la voirie départementale (renforcement de la couche de roulement, augmentation du profil en travers...). Le coût est estimé à 48 000€TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette proposition et charge le Maire d'y procéder et l'autorise à signer tout document nécessaire à cette opération.

- financement du projet : demande de subventions

Le projet d'aménagement du centre ville a été validé par le conseil municipal dans sa délibération du 15 décembre 2011 et finalisé en mai 2012.

Le coût prévisionnel des travaux, hors options, est de 889 801€HT, hors maîtrise d'œuvre et missions diverses estimées à 50 000€HT et hors enfouissement des réseaux estimés à 215 500€HT à charge de la commune.

Il expose au conseil municipal que le projet peut bénéficier de financement auprès du conseil général, au titre du fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU).

Il propose le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (€HT)	889 801
Financement (€HT)	
Subvention FDAU	80 000

Emprunt	400 000
Financement sur fonds propres	409 801

Le conseil municipal approuve le plan de financement, sollicite une subvention au titre du FDAU auprès du conseil général et charge le Maire de déposer le dossier de financement.

2012.59 - Renouvellement bail gendarmerie

Le bail de la gendarmerie est arrivé à expiration le 31 mai 2012. La commune a proposé de le renouveler pour une durée de six ans à compter du 01 juin 2012. Le service France Domaine a été consulté et a donné son avis sur la valeur locative, pour un montant annuel de 31 000€. Le loyer est révisable annuellement.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le bail correspondant.

2012.60 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire expose l'état d'avancement de la procédure, les choix possibles et les éléments de réflexion étayant ces choix.

Le schéma départemental de coopération intercommunale transmis par Monsieur le Préfet prévoyant le rattachement de la commune de Noyen sur Sarthe à la Communauté de Communes (CC) de Sablé sur Sarthe donne la limite du 30 juin 2012 aux communes pour donner leur avis et émettre un éventuel avis différent.

Deux études ont été menées, l'une concernant le rattachement à la CC de Sablé et l'autre concernant la participation avec Tassé à la fusion des CC de Brûlon et Loué. La première est en cours à ce jour, la deuxième est terminée. Déjà à ce stade nous avons une vision des territoires, des fonctionnements, des questionnements. Nous connaissons les futures compétences. Nous connaissons les conséquences financières. Nous pensons être en possession des éléments essentiels qui peuvent permettre une prise de décision.

Le non-respect de la date du 30 juin initialement prévue ou une demande de dérogation faite à Monsieur le Préfet pour une autre date signifierait, vu les contraintes et les délais administratifs inhérents à cette procédure, un recul de 1 an (2014 au lieu de 2013) c'est à dire près de 18 mois sans activité intercommunale, 18 mois d'attente sans rien faire que de la gestion courante. Nous ne pouvons nous permettre un tel retard. D'autant plus que 2014 sera une année électorale pour les communes. Par ailleurs, les élus des CC de Brûlon et Loué souhaitent clairement pouvoir travailler concrètement et ceci dès le premier janvier 2013 à la mise en place de la nouvelle structure les réunissant avec Tassé. Notre réponse leur est donc indispensable.

Monsieur le Maire propose de répondre d'abord à la question suivante :

- 1 - Noyen prend position dès maintenant respectant ainsi le calendrier préfectoral
- 2 - Noyen décide de reporter sa prise de décision et de solliciter auprès de Monsieur le Préfet un délai supplémentaire.

Compte tenu de l'enjeu le conseil municipal décide de voter à bulletin secret.

Par 18 voix pour la proposition 1 et zéro voix pour la proposition 2, le conseil municipal décide de prendre position dès maintenant.

Concernant le futur territoire d'intercommunalité, Monsieur le Maire expose les conditions du choix :

Depuis de nombreuses années, nous travaillons au sein du syndicat d'eau de Chantenay avec les communes des cantons de Brûlon et Loué. Depuis toujours, notre commune a établi des relations fortes avec un certain nombre de communes de ce secteur (bien évidemment celles les plus proches de notre territoire) que ce soit dans le domaine scolaire, mais aussi dans le domaine commercial et artisanal, tout comme dans les domaines des services et de la santé. Le monde associatif a depuis longtemps l'habitude d'une collaboration étroite aussi.

Les taux d'imposition de la CC de Sablé sont connus, notre venue ne pourra que les augmenter. Les futurs taux calculés de la future structure seront assez proches de ceux de la CC de Sablé. Cependant, un élément essentiel est à noter : la CC de Sablé est en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ; la future structure sera, au moins les premières années, en fiscalité additionnelle. Et l'on peut avoir un avis nuancé sur la FPU qui fige définitivement les ressources communales pour transférer aux CC tout le surplus de richesse communale future. En tout cas, si un jour la question se pose (et elle se posera naturellement) il serait utile d'avoir la possibilité d'en discuter et de donner notre avis.

Deux visions de territoire apparaissent en définitive avec chacune leurs forces et leurs faiblesses. Une vision plus urbaine plus centralisée d'un côté. Une vision plus rurale plus décentralisée de l'autre. L'existence d'un pôle fort, locomotive dans les faits d'un côté. L'existence géographique d'une multipolarité de l'autre, multipolarité plus à même de répondre aux enjeux du développement d'un territoire rural.

Monsieur le Maire propose le vote suivant :

1 - Noyen approuve le schéma départemental prévoyant son entrée dans la CC de Sablé

2 - Noyen demande son entrée dans la future structure de coopération intercommunale née de la fusion des CC de Brûlon et Loué et de la commune de Tassé, et sollicite auprès de Monsieur le Préfet une modification du schéma départemental intégrant cette demande.

Compte tenu de l'enjeu le conseil municipal décide de voter à bulletin secret.

Le conseil municipal se prononce par :

Proposition 1 : 3 voix

Proposition 2 : 14 voix

Bulletin blanc : 1

Par 14 voix sur 18, le conseil municipal demande donc son entrée dans la future structure de coopération intercommunale née de la fusion des CC de Brûlon et Loué et de la commune de Tassé, et sollicite auprès de Monsieur le Préfet une modification du schéma départemental intégrant cette demande.

2012.61- Questions diverses

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

2012.61.1 - déplacement au gymnase, école privée Notre Dame du Sacré Cœur

La commune met à disposition des écoles le gymnase de Noyen, et paie les déplacements en car.

L'école privée dispose d'un créneau de 14h45 à 16h15 le vendredi. Elle souhaiterait élargir ce créneau pour que plus d'enfants puissent bénéficier du gymnase. Le coût du déplacement passerait de 62€ à 98€. Le conseil municipal donne son accord.

2012.61.2 - déplacement piscine école maternelle publique

Les enfants de grande section de maternelle fréquentent la piscine de La Suze. Ces frais (transport + piscine) sont pris en charge par la commune. Jusqu'à maintenant, le créneau était de 8 séances. Pour l'année scolaire 2012-2013, il leur est possible de bénéficier de 12 séances. Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour cette année.

Question des conseillers

Jérôme FONTAINE demande d'où en est la procédure de recrutement d'un médecin. Monsieur le Maire indique que la procédure est enclenchée mais qu'on n'en est pas encore à la phase étude de candidatures.

Jérôme FONTAINE demande si la commission « sécurité » pourrait être convoquée pour l'installation des défibrillateurs. Cela sera fait.

Prochaine réunion du conseil municipal mercredi 04 juillet 2012